

Jardins familiaux à Saint Thibéry

Parcelle acquisition de la mairie ? En fonction des investissements/consommations/entretien par les services municipaux=> calcul du loyer

En fonction de la parcelle trouvée :

Taille des parcelles, aménagement

Il faut trouver une parcelle à peu près plate avec un accès non limitatif à l'eau (bri ? forage ? dans ce cas, il faut l'électricité pour la pompe...) pour éviter les conflits d'usage.

Déterminer des tailles de parcelles, le minimum étant de 30 m². Prévoir des allées de circulation et un parking. On peut imaginer des parcelles de taille différentes en fonction de la composition du foyer.

A voir si on aménage un espace commun de convivialité ou non.

Pour l'aménagement des parcelles :

- Prévoir des clôtures/séparations de chaque parcelle => coût
- Soit la mairie met à disposition des cabanons avec récupérateurs d'eau de pluie, soit elle prévoit des possibilités de constructions/aménagements **strictes** (taille, matériaux, hauteurs etc.) dans le règlement des jardins
- Pour l'eau soit on inclut les coûts dans la location avec une arrivée d'eau dans chaque parcelle, soit on équipe chaque parcelle d'un sous compteur individuel et on facture chaque personne au trimestre par exemple
- Est-ce qu'on y met l'électricité ou pas ?

Est-ce qu'on prévoit une parcelle spécialement aménagée pour l'école et le centre de loisir ?

Conditions d'attribution :

- Être résident de la commune
- A voir si on émet des conditions liées au revenu ? => attention à veiller à la mixité sociale quand même
- Ne pas avoir de jardin ?
- Ne pas bénéficier d'un autre jardin familial
- Faire une demande écrite à la mairie

Obligations :

- Payer un loyer + conso eau (à déterminer) ce qui se pratique c'est entre 50 et 80 €/mois voir plus si l'eau est comprise.
- Respecter les aménagements
- Respecter la destination du jardin/cultiver ne pas laisser en friche
- Pas de sous location
- Rendre le jardin si déménagement (après récolte)
- Cultiver de manière naturelle
- Respecter le règlement intérieur et payer le loyer

Contrôle :

- Une visite au moins par an de la mairie (élus ? services municipaux ?) pour vérifier que tout est ok

Financement :

- Recherche de subventions
- Mécénat d'intérêt général

Divers

- Adhésion au réseau des jardins partagés ?
- Partenariat avec la médiathèque pour mise à disposition de fiches/ressources documentaires sur le jardin ?
- Mise à disposition de fiches sur internet ? (beaucoup de ressources pédagogique sur les jardins)
- Animations autour du jardinage écologique ?
- Mise en place d'une asso des usagers du jardin pour la gestion quotidienne/animation ?
- Elaboration de procédures de gestion des conflits/litiges

Phasage :

1. Recherche et acquisition de la parcelle
2. Recherche de financements + aménagement du site
3. Information des citoyens via le petit journal/internet/affichage mairie/courrier boîte aux lettres
4. Elaboration des contrats de location et du règlement intérieur du site
5. Réception et sélection des demandes
6. Attribution des parcelles